

Enfant qui interroge par son comportement et/ou ses résultats

Premières aides dans la classe

Entretiens réguliers avec la famille

Observations et informations **datées** sur l'aide dans la classe

Exposé de situation (cf. site de la circonscription)

Transmission au RASED (E, G, Psy) et copie dans le dossier de l'enfant à l'école

Si besoin le RASED sollicite la conseillère d'aide à la scolarisation (CAS-EH)

Conseil des maîtres

Dispositifs internes possibles

Aide Pédagogique Complémentaire (APC)

Accompagnement Educatif (AE)

RASED (E,G, psy)

Stage De Réussite (ex SRAN)

P.P.R.E

Pour articuler et mettre en cohérence les aides retenues

Si difficultés persistantes dans les apprentissages, dans le comportement

Médiateur prévention violence
Si comportement hautement perturbant

REE

La REE est organisée par le directeur ou la directrice qui invite : l'enseignant(e), le RASED, le médecin scolaire, le médiateur prévention violence (si besoin), la conseillère d'aide à la scolarisation (si besoin), les partenaires (CMP, CMPP, ASE, Hôpital, ...) et les parents (en deuxième partie si nécessité d'une rencontre sans eux avant), **Selon le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 et le décret n°89-122 du 14 février 1989**
copie à tous+IEN ou Référent handicap si demande de dossier MDPH

Poursuite du dispositif en place, aménagement ou changement

Eventuellement demande d'Aides extérieures si ce n'est pas en place

Accompagnement possible par le CAS-EH

Demande de constitution de dossier M.D.P.H

Demander l'intervention de l'infirmière scolaire ou du médecin scolaire après en avoir informé les parents